

## Chronologie des évènements de la mise en œuvre de la réforme des retraites

Année 2017, mise à jour au 6 décembre 2017

6 décembre	84 % des Français sont favorables à une harmonisation des régimes de retraite, d'après l'enquête de la Drees, service de statistiques du ministère des Solidarités, auprès de 3 000 personnes en octobre.
4 décembre	Début de la consultation des partenaires sociaux sur la réforme des retraites.
3 décembre	Le porte-parole du gouvernement annonce une transformation des régimes spéciaux de retraites « dans les 5 à 10 ans.
30 novembre	Décret n° 2017-1645 du 30 novembre qui organise la retraite progressive des salariés ayant plusieurs employeurs (règles de calcul de des différentes fractions de pension)
21 novembre	Début de la concertation des partenaires sociaux sur la nouvelle réforme des retraites.
17 novembre	La réunion des partenaires sociaux aboutit à un projet d'accord sur la fusion Agirc-Arrco, avec l'avis favorable de la Cfdt, de la Cgc et de la CFTC.
8 et 17 novembre	Réunion des partenaires sociaux des régimes Agirc-Arrco pour négocier un accord, qui doit être signé avant le 1-1-2018, de préparation de la fusion de ces régimes au 1-1-2019.
8 novembre	Le bureau de l'Assemblée nationale met fin au régime spécial de retraite des députés.
16 octobre	Circulaire des régimes de retraite complémentaire : non revalorisation des retraites complémentaires au 1-11-2017.
26 septembre	Transmission aux partenaires sociaux d'un projet de décret définissant les modalités progressives d'extension de la retraite progressive aux salariés à employeurs multiples.
19 septembre	Nomination de Jean-Paul Delevoye haut-commissaire à la réforme des retraites.
17 septembre	Les retraites de base devraient être revalorisées de 0,8 % au 1er octobre.
14 septembre	Décret qui nomme Jean-Paul Delevoye comme Haut-commissaire à la réforme des retraites, pour préparer une nouvelle réforme (JO du 15 septembre).
31 mai	Décision du Conseil des ministres d'intégrer le RSI au 1 <sup>er</sup> janvier 2018 dans le régime de la Sécurité sociale.
10 mai	Décret n° 2017-999 qui fixe les droits à retraite anticipée pour les personnes handicapées et les conditions d'examen du dossier d'un assuré : <a href="http://bit.ly/2qwLT6x">http://bit.ly/2qwLT6x</a>